

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

***16055110***

06 AVR. 2016

au greffe du tribunal de commerce
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GREFFE

MONITEUR BELGE

13 -04- 2016

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entreprise : 0461.727.720

Dénomination

(en entier) : **BUZZZ**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : **1420** Bruxelles, Avenue Antoon van Oss, 1/17

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Diminution de capital - Augmentation de capital - Modification des statuts - pouvoirs

Il résulte d'un acte reçu par le Notaire Olivier Beauduin, à Waremmé, le vingt-deux mars mille seize, en cours d'enregistrement que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «BUZZZ» dont le siège est établi à **1420** Bruxelles, , Avenue Antoon van Oss, 1/17. TVABE 0461.727.720 RPM Bruxelles, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Réduction de capital

L'assemblée générale décide de réduire le capital, à concurrence de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-sept euros (123.947 EUR) pour le porter de trois cent septante-deux mille euros (372.000 EUR) à deux cent quarante-huit mille cinquante-trois euros (248.053 EUR)

La présente réduction de capital se réalise par dispense dispense totale du versement du solde du capital non appelé (= par exonération d'appels de fonds) sur les actions. En conséquence, les 1500 actions existantes, sont transformées en actions, entièrement libérées

Conformément à l'article 613 du Code des sociétés, la dispense du versement du solde des apports en espèces sur les actions ne pourra être réalisée que deux mois après la publication de la présente décision de réduction du capital aux annexes au Moniteur belge et moyennant le respect des conditions prescrites par ledit article.

Deuxième résolution

Augmentation de capital

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital, à concurrence de quatre cent un mille neuf cent quarante-sept euros (401.947 EUR) , pour le porter de .deux cent quarante-huit mille cinquante-trois euros (248.053 EUR) à six cent cinquante mille euros (650.000 EUR), sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de quatre cent un mille neuf cent quarante-sept euros (401.947 EUR) prélever sur les bénéfices reportés de la société, tels qu'ils figurent aux comptes annuels clôturés le trente juin deux mille quinze, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du quatre décembre deux mille quinze

Troisième résolution

Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital

Les administrateurs présents, constatent et) Tous les membres de l'assemblée requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est réalisée et que le capital est ainsi effectivement porté à six cent cinquante mille euros (650.000 EUR) et est représenté par 1500 actions, sans mention de valeur nominale.

Quatrième résolution

Modification des statuts

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

Le capital est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000 EUR) et est représenté par 1500 actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au Notaire soussigné pour l'exécution des décisions qui précèdent et notamment l'adoption du texte coordonné des statuts.

Tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, sont conférés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

à Monsieur LEMAIRE Roger domicilié à Saint-Gilles, rue Capouillet 50/10 afin d'assurer la modification de l'inscription de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait analytique conforme
Olivier BEAUDUIN
Notaire

déposé en même temps :

- expédition de l'acte
- statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature